



**26 juin 2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-six juin deux-mille-vingt-six (26 juin 2026) à 18 heures à laquelle sont présents et forment le quorum:

|                       |                                       |
|-----------------------|---------------------------------------|
| MMES les conseillères | Annick Laviolette<br>Julie Marchildon |
|-----------------------|---------------------------------------|

|                     |                                                 |
|---------------------|-------------------------------------------------|
| MM. les conseillers | Charles Fleury<br>Jason Proulx<br>Philippe Paul |
|---------------------|-------------------------------------------------|

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Était absente : Mme la conseillère | Marieeve Nantel |
|------------------------------------|-----------------|

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 23 juin 2026.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18 heures.

**2. RÉS. 182.06.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
26 JUIN 2026  
À 18 HEURES**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
  - 3.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et service de ressources humaines et relations du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

**3.1      RÉS. 183.06.2026                      GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICES  
JURIDIQUES ET SERVICE DE RESSOURCES  
HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE  
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
(UMQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle est membre de L'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail via le Carrefour du capital humain (CCH) dont la Municipalité de Labelle désire y adhérer;

CONSIDÉRANT que la cotisation au CCH pour l'année 2026 aurait été de 4 778 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réduction offerte des coûts pour les six derniers mois de l'année 2026 à 2 389 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 sont de 90 \$ et 215 \$ pour les membres de l'UMQ et le CCH;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour accompagnement juridique de l'UMQ datée du 17 juin 2026.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Charles Fleury  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle accepte l'offre de service pour accompagnement juridique de l'UMQ datée du 17 juin 2026.

Que la Municipalité de Labelle adhère au Carrefour du capital humain (CCH) afin d'obtenir l'accompagnement juridique en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires ci-haut mentionnés.

Adoptée

**4.      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent.

**5.      RÉS. 184.06.2026                      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 05.

Adoptée

---

Vicki Emard  
Mairesse

---

Annie Bellefleur  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vicki Emard  
Mairesse